

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 17 septembre 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY
Nombre de membres présents	: 10		Mmes FAGES FRANCFORT HANSE,
Nombre de suffrages exprimés	: 11		HETHENER JACOB-VARLET, KUNTZ,
Nombre de membres absents	: 01		LARCHER, LHUILLIER, SARRERE
Absent ayant donné procuration	: 01	<u>Absent excusé</u>	M. SEPTON (délégation M. HORY)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 9 septembre 2026.

XXVI – Désignation d'un représentant siégeant pour le C.C.A.S de Marly à l'Union Départementale des C.C.A.S (U.D.C.C.A.S)

Buts de l'U.D.C.C.A.S. :

L'Union Départementale, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, l'Union Départementale a pour buts :

- De regrouper les Centres Communaux et intercommunaux et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'Action Sociale et des Familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'U.N.C.C.A.S.
- D'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'U.N.C.C.A.S. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des C.C.A.S./C.I.A.S. assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé
- De promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenaires de celui-ci.

Composition de l'assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'U.N.C.C.A.S. dans le département de Moselle, à jour de leurs cotisations
- Les membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale.

Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Union Départementale.

Un membre du Conseil d'Administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration.

Les personnes habilitées à représenter les C.C.A.S./C.I.A.S. au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'Administration de ces établissements.

Election du conseil d'administration de l'U.D.C.C.A.S. :

L'Assemblée Générale élit le Conseil d'Administration de l'Union Départementale parmi ses membres ; elle procède à tout remplacement de membre dans l'hypothèse d'une vacance de siège.

Les membres élus du Conseil d'Administration sont désignés au plus tard dans les six mois après les élections municipales lors de l'assemblée générale de l'U.D.C.C.A.S.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour la durée du mandat municipal.

Election du bureau de l'U.D.C.C.A.S. :

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président
- Un ou plusieurs Vice-Présidents
- Un Secrétaire, s'il y a lieu, un Secrétaire Adjoint
- Un Trésorier, et s'il y a lieu un Trésorier Adjoint.

Le C.C.A.S. de Marly étant adhérent à l'U.N.C.C.A.S. et à l'U.D.C.C.A.S. de La Moselle, il convient de désigner un représentant du Conseil d'Administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'U.D.C.C.A.S. de Moselle.

Monsieur le Président du C.C.A.S. propose la désignation de Madame Marie-Louise KUNTZ

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du C.C.A.S. de MARLY siégeant à l'assemblée générale de l'U.D.C.C.A.S. et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'U.D.C.C.A.S. de Moselle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- de **CONFIRMER** l'adhésion du C.C.A.S. de MARLY aux principes, valeurs et orientations de l'U.D.C.C.A.S. de La Moselle.
- de **DESIGNER** Madame Marie-Louise KUNTZ comme représentant du C.C.A.S. de MARLY, de lui **DONNER** mandat pour siéger dans les instances de l'U.D.C.C.A.S. de Moselle et de lui **DONNER** pouvoir pour y voter au nom du C.C.A.S. à l'assemblée générale de l'U.D.C.C.A.S. de Moselle.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 17 septembre 2026

Pour extrait conforme, Marly, le 17 septembre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales